



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 29461

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les coupures d'électricité. Selon l'association UFC-que choisir, les départements ne seraient pas égaux devant les coupures d'électricité. Selon cette association les investissements destinés à l'entretien et à la modernisation des lignes demeurent largement sous-dimensionnés. L'étude de l'UFC-Que choisir met en exergue une forte dégradation dans une quinzaine de département, pourtant déjà identifiés parmi les plus touchés. En Bretagne, le temps moyen des coupures de courant en compris entre 90 à 120 minutes dans les Côtes-d'Armor et est supérieur à 120 minutes dans le Finistère et le Morbihan. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend intervenir concrètement auprès d'ERDF afin que les investissements nécessaires soient effectivement réalisés afin de de rétablir l'égalité des territoires devant les coupures de courant.

Texte de la réponse

L'électricité est un bien essentiel dont la qualité et la sécurité d'approvisionnement constituent des objectifs prioritaires du Gouvernement. Afin d'améliorer la qualité de l'électricité, mais également de lutter contre les disparités géographiques, il est procédé depuis quelques années à des investissements importants dans les réseaux de distribution. Ces investissements sont financés via deux leviers : - les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité qui ont été fixés de sorte à financer un montant important d'investissements. ERDF a ainsi investi à hauteur de 2,7 milliards € en moyenne et par an sur le réseau de distribution de 2009 à 2011, et à hauteur de 3 milliards en 2012 ; - les aides à l'électrification rurale qui peuvent être consenties pour la réalisation de travaux d'électrification rurale. Ces aides sont versées via un compte d'affectation spéciale alimenté par des contributions annuelles des gestionnaires des réseaux publics de distribution. 377 millions d'euros ont ainsi été répartis en 2012, ainsi qu'en 2013, entre divers programmes, ayant essentiellement pour objet les travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de basse tension dans une logique d'amélioration de la qualité en matière de distribution en zone rurale. Enfin, les premières conférences départementales sur les investissements, prévues à l'article 21 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, repris à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, ont permis d'identifier tous les travaux envisagés par les différents maîtres d'ouvrage et de mieux coordonner les travaux dont les autorités organisatrices assurent la maîtrise d'ouvrage avec ceux qui sont programmés par le gestionnaire du réseau. On ne peut douter qu'elles généreront de ce fait une amélioration de la qualité de la distribution électrique sur l'ensemble du territoire. ERDF et la fédération nationale des collectivités concédantes et des régions (FNCCR) se sont en outre récemment engagés, dans le cadre d'un protocole d'accord sur la période tarifaire 2014-2017, à renforcer le dispositif des conférences départementales et à consentir un effort exceptionnel d'investissement sur les territoires en écart significatif en matière de qualité de l'électricité.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29461

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6298

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 434